

## **(5) ANTOINE LE BEL (~1730-1788)**

---

### CHAPITRE VIII

## **Avec les tailleurs de pierre de La Molière (1776-1788)**

Restons encore un instant sur le fief de La Molière, d'autant qu'il s'agit d'un petit lieu historique particulièrement attachant. Il était situé dans la juridiction de Plaisance, bourgade lovée dans un méandre du Rance, en aval de St-Sernin et de Balaguiér. Pour le religieux, par contre, il relevait de la « *paroisse de St-Exupère* », dont la petite église, en partie romane, existe toujours dans un creux de la vallée du Gos, juste au pied de notre fief. C'est donc dans le petit cimetière de cette église, « *dans le tombeau de leurs prédécesseurs* », que les tailleurs de pierre de La Molière demandaient généralement à se faire enterrer. Et c'est dans cette église de St-Exupère qu'ils demandaient également à distribuer après leur décès des setiers de seigle « *sous forme de pain béni de charité* ».

Longuevernhe et La Descarié, les deux masages les plus proches, vers le sud-est, sur le chemin de St-Sernin, étaient par contre déjà dans la juridiction de Coupiac, tout en se rattachant à la même paroisse de St-Exupère.

Comme nous l'avons déjà indiqué, La Molière est en réalité constituée de deux masages, La Molière Haute et La Molière Basse, que les anciennes carrières séparaient sur une distance d'au moins deux cents mètres. A la veille de la Révolution, ces masages étaient si densément peuplés, que La Molière Haute est quelquefois appelée village. Il y vivait en effet non pas seulement des tailleurs de pierre, mais aussi des tisserands, des tailleurs d'habits, des travailleurs, des journaliers, des brassiers, des ménagers et des cultivateurs. Autour des carrières, ils cultivaient des « *herbes potagères* » (dans les jardins), du froment, du seigle, du chanvre, des arbres fruitiers et des châtaigniers. Ils pratiquaient l'apiculture et l'élevage de moutons et de brebis, et ce dans des parcelles de terrain parfois « *couvertes de tas de pierre* » et généralement séparées par des murets si élevés (plus de 1,50 m), qu'ils étaient appelés murailles.

Seul l'un de ces habitants, cependant, le dénommé Jacques Roques, de La Molière Haute, a reconnu avoir Antoine Le Bel pour seigneur direct. C'était le 26 février 1792, lorsqu'il céda une portion de ses carrières à l'un de ses beaux-frères, Jacques Delhon. Alors qu'à cette date, Antoine Le Bel était déjà décédé depuis plus de trois ans...

Mais qui croire ? Un autre habitant de la Molière Basse, Jean-Louis Fontanilles, bien que simple ménager, s'en disait aussi le seigneur direct et à partir de fin 1787 se mit à vouloir recouvrer les droits de lods qu'on avait omis de lui verser à ce titre. Pour d'autres propriétés, comme par exemple un casal de La Molière Haute, l'identité du seigneur direct était par contre totalement oubliée ou ignorée des intéressés...

La Molière Haute se compose aujourd'hui de trois corps de bâtiments indépendants, dont deux sont toujours habités, pendant que le troisième tombe en ruines. Quant à La Molière Basse, elle avait la chance de comprendre, en contrebas, une source-fontaine, mais elle n'est constituée que de deux corps de bâtiments. Celui côté sud, plus ramassé, était qualifié de château en 1783, puisqu'il

s'agrément de d'un porche et d'un escalier tournant, à l'image d'un petit manoir. Il eut cependant à subir un incendie en mars 1781.

Les deux corps de bâtiments de la Molière Basse sont désormais inoccupés et laissés à l'abandon. Il est aisé de voir qu'ils se sont développés par accroissements successifs. En août 2006, une voisine du masage de La Descarié eut l'occasion de nous expliquer que La Molière Basse restait pour elle un mystère. L'herbe de ses abords était toujours rase et bien entretenue (ce qui n'était plus le cas en juillet 2007), alors qu'elle n'y voyait jamais personne au cours de ses promenades. Mystère d'autant plus surprenant que le chemin d'accès par le haut n'est plus qu'un sentier envahi par les ronces et les orties, et que le chemin d'accès par le bas est si raide qu'il est totalement impraticable aux automobiles !

Les carrières, elles, donnaient un grès blanc, facile à tailler, matériau de construction particulièrement rare et apprécié en ces contrées où dominent les schistes et le grès rouge grossiers. Dans son *Etude historique et statistique sur le canton de St-Sernin* de 1880, P. Foulquier-Lavergne indique ainsi qu'il s'agit d'un grès « *remarquable par sa pureté et sa blancheur. Il se prête à toutes les fantaisies du ciseau et prend toutes les formes que lui donne l'artiste* » (1). Il était donc très demandé dans tout le voisinage pour les meules, les auges, les pierres d'angle, les tours de portes et de fenêtres.

Il était également recherché pour les édifices religieux. En 1849, on choisit ainsi le grès de La Molière pour restaurer le baldaquin de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi. Tout au long du 19<sup>e</sup> siècle, il était également utilisé comme pierre réfractaire à la chaleur dans les hauts-fourneaux des usines du Saut-du-Tarn, près d'Albi. Il fut exploité jusqu'aux alentours de 1970 (2).

A présent envahies par une végétation forestière, les carrières de La Molière se présentent comme une succession anarchique de trous d'obus. C'est que chaque tailleur de pierre y avait sa tranchée. Dans l'une d'elles, nous avons même pu reconnaître les vestiges d'un abri personnel (contre les intempéries ou pour y passer la nuit ?).

Mais comment vivait-on à La Molière, au temps où Antoine pouvait s'en prétendre le seigneur (1776 – 1788) ? Le notariat de Plaisance regorge heureusement d'actes personnels et familiaux déposés par ses habitants. Pour cette seule période, on dénombre ainsi cinq conventions de mariage, quatre testaments, plusieurs règlements de succession et quantité d'actes de vente et de location.

Six familles cohabitent alors à La Molière Haute, trois à La Molière Basse. Toutes vivaient assez chichement. Leurs représentants ne savaient pas forcément lire et écrire. Les conventions de mariage et les testaments veillent à assurer aux veuf âgés le minimum vital : l'usufruit d'une chambrette et d'un jardinet, à condition de promettre de continuer d'aider de leur mieux l'héritier qui les héberge. Les dots de mariage ne réunissent que de modestes sommes d'argent, l'un ou l'autre mobilier, quelques linges et vêtements et quelques têtes de brebis ou moutons. Mais elles se devaient de comprendre au moins un « *cabinet en déshabillis à deux portes et deux tiroirs fermant à clé* ».

Certains habitants, comme Jean Pierre Boularand et Jean Pierre Bèzes, semblent constamment à court d'argent. Ils empruntent ou se défont de leurs propriétés, morceau après morceau. Mais Jacques Chiffre, de La Molière, profite de leur déconfiture en procédant à six rachats au moins. Puis la situation se retourne à la veille de la Révolution. En octobre 1791, en vendant sa maison de La Molière Basse, Jacques Chiffre se fait ainsi payer en grains pour pouvoir nourrir sa famille « *exténuée de misère et calamité en l'année 1789* ».

Les familles sont nombreuses (jusqu'à dix enfants pour Augustin Delhon de La Molière Haute).

Parfois, elles se croisent : Augustin Delhon, de La Molière Haute, avait ainsi épousé une Elisabeth Chiffre, de La Molière Basse. Jean-Pierre Bèzes était le neveu de Louis Fontanilles. Marie Bonnet, de La Molière Haute, s'était unie à Antoine Cote, de La Molière Basse... Certains rejetons vont parfois habiter de l'un à l'autre. Catherine Delhon, native de La Molière Haute, est ainsi successivement domiciliée à La Molière Basse, puis à la Molière Haute. Son frère Jacques se fixe finalement à La Molière Basse...

Beaucoup émigrent évidemment. Leur débouché n'est pas (encore) parisien, mais toujours languedocien. Un Boularand s'est ainsi installé comme brassier près de Bédarieux, diocèse de Béziers. Marie Rose Castagné, de La Molière Haute, est allée vivre avec un jardinier à Béziers. André Condamines, de La Molière Haute, a trouvé à s'employer comme travailleur au domaine de Vaysse, diocèse de Béziers ; Jean-Pierre Delhon, au masage de St-Pons, près de Montagnac, diocèse d'Agde ; Augustin Delho, au village de Soubian, diocèse de Béziers. Jean François Fontanilles s'est fait matelot à Marseille, mais il reviendra tailler les pierres à La Molière Haute, de même que Jacques Delhon, d'ailleurs, qui, après avoir commencé comme travailleur à la journée à Béziers, reviendra tailler les pierres à La Molière Basse...

Ces observations gagneraient évidemment à être enrichies d'un dépouillement systématique de l'état civil.

## A La Molière Haute

### LES BONNET

Gabriel Bonnet, travailleur journalier à La Molière Haute, dicte son testament le 6 mars 1776 chez le notaire Papalihou de Plaisance pour éviter tout « *procès ou différend entre ses parents pour raison de ses biens* ». Il prend pour héritière universelle Françoise Viala, qui était la fille en première noces de sa femme Françoise Papalihou. Celle-ci était alors bergère aux Cambonets près de Monteils, sur les hauteurs amont nord de St-Sernin. Mais à son frère Armand, travailleur au Banquet Bas, à sa sœur Marie, épouse d'Antoine Cot de La Molière Basse, comme à tous ses autres parents pouvant prétendre à sa succession, il ne léguait que 5 sols. Gabriel Bonnet décédera le 12 septembre 1780 muni des sacrements de l'église et sera enterré dans le cimetière de St-Exupère « *avec toutes les formalités requises et tombeau de ses prédécesseurs* » (3).

### LES BOULARAND

Pour les Boularand, la période Antoine Le Bel commence par un mariage. Le 26 juin 1776, Barthélémy Boularand, travailleur à La Molière Haute, fils de Barthélémy Boularand et de Marie Amiel, également de La Molière Haute, promet ainsi d'épouser Louise Carel, du masage de la Ventadouyre, en amont de Coupjac. Le beau-père laissait à sa fille une dot de 270 livres, que Louise Carel a complétée d'une somme de 100 livres, de deux brebis, d'un linceul ainsi que d'un « *cabinet en déshabillois* » à deux portes et deux tiroirs fermant à clé, qu'elle avait gagnés comme servante pendant près de douze ans (3).

Le même Barthélémy Boularand était alors en querelle avec un cousin et une tante pour ne pas avoir obtenu sa part légitime de la succession de son oncle Pierre Boularand, ancien tailleur de

Pierre à La Molière. Le différend finit tout de même par s'arranger à l'amiable. Le 10 mai 1779, ce cousin (natif de La Molière Haute, mais fixé comme brassier à Colombières, près de Bédarieux, diocèse de Béziers) lui fait ainsi don des droits de plus-value qu'il possédait encore sur les biens de ses parents (4). Puis l'année suivante, le 31 mai 1780, un conseil de famille attribue à Barthélémy Boularand en toute propriété et pour toujours, contre le paiement de la somme de 72 livres 11 sols :

- une pièce de terre dite La Fontête aux appartenances de La Molière ;
  - un petit couderc situé à La Molière, touchant au levant à la fontaine de La Molière Basse ;
  - ainsi qu'un petit lopin de terre, « *tout couvert de tas de pierres* », également à La Molière.
- Tous ces biens provenaient de la succession de Pierre Boularand, le père du cousin (5).

Le 5 septembre 1781, dans le cadre de ce même règlement familial, la veuve Anne Barthe, grand-mère du cousin Boularand, lui soldera encore 42 livres (6). Mais le 5 septembre 1782, le même Barthélémy Boularand se voit dans l'obligation d'emprunter 41 livres à ce même cousin, toujours fixé à Bédarieux, et promettait de les lui rembourser dans un délai de dix-huit mois, sous l'hypothèque de tous ses biens présents et à venir (7). Ces 41 livres seront rendues en mains propres deux ans plus tard, le 25 août 1784 chez Papalihou, le notaire de Plaisance, à l'occasion d'un nouveau séjour de ce cousin dans le val du Rance (8).

Barthélémy Boularand père, tailleur de pierre, dictera son testament le 5 juillet 1786 dans son lit de La Molière Haute, puisqu'il était « *détenu de maladie corporelle* ». Il demanda à être enseveli au cimetière de St-Exupère, « *dans le tombeau de ses prédécesseurs* ». Et pour éviter qu'« *après son décès il n'y ait aucun procès, ni différend entre ses enfants* », il prit sa fille aînée Marianne pour héritière universelle et légua ses biens « *en légitime part et portion héréditaire* » à ses autres enfants Barthélémy, Louise, Marie et Anne.

A son épouse Louise Carel, dite « *la Carel* », il laissait, à titre de pension viagère, la jouissance d'une chambre avec son dessous, proche de la maison de Pierre Delhon à La Molière Haute, chambre qui devait cependant être remise en état aux frais de sa fille aînée Marianne. Il lui laissait également l'un de ses chaudrons au choix, le lit où il avait coutume de coucher et trois brebis de son troupeau. Elle pouvait nourrir ces trois brebis pendant les sept premières années de son veuvage dans les biens qu'il légua. Elle avait enfin l'usufruit d'un petit jardin à La Molière Haute, situé entre des parcelles appartenant à Pierre Boularand et aux héritiers d'Augustin Delhon. Les autres parents pouvant prétendre à sa succession auront cinq sols. On notera que quatre des six témoins de ce testament ne savaient pas signer : Jacques Condamines père, Jacques Roques, brassier, Joseph Panis, tailleur d'habits, tous trois de La Molière, ainsi que François Roustit, sabotier à La Fon del Mas, hameau situé dans la vallée du Gos, à mi-chemin entre St-Exupère et Plaisance (9).

L'autre Boularand de La Molière Haute est Jean-Pierre, figure quelque peu plus turbulente. Simple travailleur ou brassier, il était le fils de Jean-Pierre Boularand et d'Anne Barthe. Le 6 juin 1784, il signa une convention de mariage avec Madeleine Guy, qui était la fille de Mathieu Guy, travailleur au massage de La Janié, paroisse de Miolles, sur la rive gauche du Rance, dans le diocèse d'Albi, et de Marie Blancmarin, déjà décédée.

Par ce contrat, Anne Barthe faisait don à son fils de tous ses biens meubles et immeubles. En échange, elle voulait être nourrie et entretenue à l'ordinaire dans la maison, pot et feu de son fils, tout en continuant de travailler pour lui selon ses possibilités. Elle se gardait également 25 livres, tout en réservant leur part légitime à chacun de ses trois autres enfants (Joseph, Jean-Baptiste et Marianne), part qui devait leur être payée après son décès ou à leur vingt-cinq ans.

De son côté, Mathieu Guy, le beau-père, avait constitué en dot à sa fille la somme de 400 livres, une robe de bervat (?), composée d'une jupe et d'un jupon, un cabinet en déshabillis à deux portes et deux tiroirs en bois de cerisier et fermant à clé, ainsi que deux draps de lit et une brebis.

Madeleine Guy, enfin s'était constituée en dot une capote de drap, quatre moutons, une brebis, un agneau, deux jupons et deux jupons d'étoffe de Boutigné, deux autres jupons et deux jupes de sargne despais (?), qu'elle s'était procurés par son travail et épargne (8).

Puis Jean-Pierre Boularand semble avoir été perpétuellement à court d'argent. Le 8 mars 1786, il vend pour 12 livres à Barthélémy Boularand, son cousin tailleur de pierre à La Molière Haute, un casal de 24 pans de longueur et 16 de largeur environ, situé audit La Molière entre la rue publique, la maison et basse-cour de l'acheteur, la maison de Jean-Pierre Delhon et le casal d'Augustin Valette. A cette occasion, les contractants précisent qu'ils ignorent « *de quels seigneurs ledit casal est mouvant* » (9).

Le 21 février 1790, Jean-Pierre Boularand emprunte ensuite 99 livres 10 sols à André Clusel, maçon à La Fon del Mas et promet de le rembourser dans les trois ans avec l'intérêt au denier vingt (10). Le 7 avril 1791, il emprunte encore 24 livres à Jacques Cadars, laboureur au masage de Longueverhne, sous l'hypothèque de ses biens, et s'oblige à les lui rembourser à la St-Julien suivante (11).

Puis Jean-Pierre Boularand est arrêté par la garde nationale de Plaisance pour vol de deux quintaux et demi de vieux vin à Joseph Bonnet, cultivateur à Brugairous (?). Il fut donc conduit devant les officiers municipaux du bourg et le juge de paix du canton de Coupiac, interrogé et confronté à plusieurs témoins, qui ont confirmé le délit. Pour éviter d'être condamné, Jean-Pierre Boularand a supplié Joseph Bonnet de transiger. Le 18 octobre 1791, il a ainsi été convenu devant notaire qu'il le dédommage avant un an d'une somme de 63 livres. Pour sûreté de ce paiement, il hypothéquait ses biens, et spécialement une pièce de terre, tènement de Lesparty, à Plaisance, où poussaient quelques châtaigniers. A défaut de paiement, Joseph Bonnet en prendrait possession (11).

Ajoutons que le 11 juin 1788, Jean Pierre Boularand était également devenu l'héritier universel de son beau-frère, Pierre Guy, travailleur journalier. Celui-ci était en effet venu s'aliter chez lui à La Molière Haute pour dicter ses dernières volontés. Entre autres, il lui avait demandé de distribuer « *en une seule fois* », dans l'année suivant son décès, « *en pain béni de charité* », deux sacs de seigle qu'il léguait. Le premier devait être distribué dans l'église St-Exupère, l'autre dans celle de Miolles (12).

## LES CASTAIGNE

Dans l'après-midi du 26 avril 1783, Augustin Castaigné, travailleur journalier ou brassier au masage de La Molière Haute, fils de feu François Castaigné, ancien travailleur au même masage, signe à Plaisance sa convention de mariage avec Marie Costé, fille d'un travailleur du masage de Lamayous, au nord-est de Plaisance, et qui était servante chez M. Gisclard à La Fon del Mas (13). Le 30 novembre suivant, il renonce à ses droits sur la succession de son père François au profit de son frère Antoine, de sa sœur Marie-Rose (épouse d'Antoine Pouilhe, jardinier à Béziers) et de Jean Castaigné, son cousin, contre la somme de totale de 48 livres (soit seize livres chacun) (13).

## LES CONDAMINES

Pierre Condamines, tailleur de pierre à La Molière Haute, avait épousé Anne Huc. Il en eut six enfants. L'aîné Jacques était également tailleur de pierre à La Molière Haute, mais le cadet André s'était fixé comme travailleur au domaine de Vaysse, diocèse de Béziers. Le 11 septembre 1776, celui-ci renonce à la succession de son père décédé contre la somme de 99 livres 15 sols, somme que son frère Jacques promet de lui payer dans les deux ans avec les intérêts (3).

Jacques Condamines ne savait pas écrire ; mais son fils Jean Jacques, également tailleur de pierre à la Molière, si (9).

## LES COT

Le 3 juin 1787, Joseph Cot, travailleur au « *village* » de La Molière Haute, et son épouse Thérèse Alibert, acquièrent « *à titre de chetel et cabalité* » de Pierre Jean, serrurier au masage voisin de La Descarié, deux ruches à miel pleines d'abeilles en bon état, qu'ils ont installées dans leur jardin. Ils s'engagent à en partager par moitié avec lui tous les revenus en miel et en cire. Chaque année, cette cire et ce miel devaient être sortis des ruches par Pierre Jean ou l'un de ses héritiers, en présence des conjoints Cot, puis répartis par moitié. Au décès des conjoints Cot, les ruches, abeilles, croûts et essaims appartiendraient à Pierre Jean ou à ses héritiers. Les héritiers Cot ne pouvaient alors prétendre qu'à la moitié du miel (14).

## LES DELHON

Comme pour les Boularand, il y avait deux lignées de Delhon. La première, peu prolifique, est celle du « *travailleur* » Jean Delhon, qui dicta son testament le 17 octobre 1778, dans sa maison de La Molière Haute, car « *retenu de maladie corporelle* ». Ses voisins étaient présents : Jacques Condamines, Barthélémy Boularand, Gabriel Bonnet et Antoine Sol, dont aucun d'ailleurs ne savait signer.

Conformément à la tradition, il demanda à être enterré au cimetière de l'église St-Exupère « *dans le tombeau de ses prédécesseurs* » et voulut qu'après sa mort il y soit distribué un setier (150 litres ?) de seigle sous forme de « *pain béni de charité* ». Son fils Jean-Pierre, né du premier lit, sera son héritier universel. A sa fille Catherine, née du second lit, il léguait cent livres, une brebis, un drap de lit et deux serviettes, le tout payable en une seule fois, selon sa volonté, à son mariage ou à ses vingt-cinq ans. Au cas où sa veuve Catherine, née Poulhé, ne vivrait pas avec son fils, il lui léguait à titre de pension viagère annuelle un setier de seigle, mesure de Plaisance, et la faculté de prendre des herbes potagères dans son ancien jardin. Tous les autres prétendants légitimes à sa succession, enfin, auront cinq sols (15).

La seconde lignée, beaucoup plus prolifique, est celle du travailleur Augustin Delhon. De sa femme Elisabeth Chiffre il eut dix enfants des deux sexes et le règlement de sa succession s'étala sur plus de vingt ans. Par son dernier testament du 9 août 1768, Augustin Delhon avait en effet pris Jacques Cadars, du masage de Longuevernhe, pour son exécuteur testamentaire jusqu'à lui demander de nommer son héritier universel et général parmi ses dix enfants. Ce Cadars désigna finalement sa fille Anne Delhon à l'occasion de la conclusion de son contrat de mariage le 23 septembre 1770 avec Jacques Roques, lui aussi travailleur à La Molière Haute.

Cadars décida également que chacun des autres enfants d'Augustin hériterait d'une somme de 80 livres, payable à leurs 25 ans ou à leur mariage. A sa majorité, le fils Jean-Pierre Delhon avait même la possibilité d'opter entre ces 80 livres et une maison à deux étages à La Molière, appelée L'Houstal Nants et comprenant un petit jardin attenant. Mais le 10 septembre 1783, quand il eut ses 25 ans, Jean-Pierre Delhon choisit les 80 livres, l'Hostal Nants étant en trop mauvais état et réclamant trop de réparations (13). Comme Jean-Pierre Delhon s'était fixé comme travailleur au masage de St-Pons, près de Montagnac, diocèse d'Agde, il toucha également ce même 10 septembre 1783 ses différentes parts et portions de légitime paternel et maternel ainsi que sa part de l'héritage de son frère Joseph décédé *ab intestat* (sans testament) vers 1770, soit une somme de 200 livres au total (13).

Le 27 novembre 1791, c'est au tour d'un autre fils d'Augustin Delhon, prénommé Jacques, « *brassier au village de La Molière Haute* », de recevoir de son beau-frère Jacques Roques ses parts et portions de son légitime paternel et maternel, ainsi que sa part de l'héritage de son frère Joseph Delhon décédé *ab intestat*, soit au total, en capital et intérêts, la somme de 220 livres (11). Après avoir été travailleur à la journée à Béziers en 1789, il était revenu se fixer comme brassier à La Molière Haute, puis comme tailleur de pierre à La Molière Basse.

Puis, le 21 décembre 1791, c'était au tour de Catherine Delhon, habitante de La Molière Basse, de recevoir de Jacques Roques la somme de 200 livres pour ses droits légitimaires paternels et maternels ainsi que la part de son frère Joseph (11).

Deux mois plus tard, le 26 février 1792, Jacques Roques, l'époux d'Anne Delhon, accomplit, par devant le notaire Papalihou de Plaisance, un acte d'une extrême importance pour nous. Il cède à son beau-frère Jacques Delhon de La Molière Basse « *une carrière à tirer pierre de taille* » en confirmant que celle-ci « *relevait en seigneurie directe du Sieur Le Bel, natif de Saint-Sernin, demeurant à Paris* ».

Ce Sieur Le Bel est évidemment le repreneur du Pechelbronn. Cet aveu notarié du 26 février 1792 est tout de même bien curieux, puisque Antoine était décédé à Wissembourg depuis un peu plus de trois ans. C'est donc que le contact avait été perdu et que ses droits de propriété s'étaient théoriquement conservés malgré les événements de la Révolution.

Jacques Roques avait hérité de cette carrière de son beau-père Augustin Delhon. Il la cédait pour la somme de 49 livres 15 sols, mais seulement jusqu'à son épuisement, jusqu'à ce que Jacques Delhon ait « *fini d'en tirer la pierre qu'il y a* ». Après quoi, le terrain lui revenait pour lui servir de pacage à ses bestiaux. Cette carrière avait une contenance de 9 boisseaux et était auparavant semée de blé « *ou environ* ». Elle était située à La Molière Haute, au lieu dit appelé Les Payrals (ou Lous Payrals). En haut, elle donnait sur le chemin de La Molière à St-Sernin ; à l'est, sur la carrière de Jean-Pierre Boularand ; au midi, sur le chemin de La Molière Haute à La Molière Basse ; et au couchant, sur la carrière que Jacques Roques continuait d'exploiter. Trois bornes y furent plantées pour en marquer la séparation (16).

Par la suite, le 10 mars 1792, Jacques Delhon déclara au notaire Papalihou de Plaisance, que la donation en vifs que venait de lui faire sa soeur Catherine, domiciliée cette fois à La Molière Haute, lui était « *plus onéreuse qu'avantageuse* ». Par conséquent, il la répudiait et l'abdiquait, consentant « *qu'elle devienne sans effet* » (16).

Le 28 mai suivant, le même Jacques Delhon prenait encore à bail pour une durée de neuf années, de Joseph Bonnet, cultivateur habitant au domaine de Burgueiroux, municipalité de Coupiac, une maison à étage située à la Molière Basse, composée d'une cuisine, d'une chambre attenante et de deux chambres par-dessus, et comprenant un jardin au lieu-dit Lous Payrals. C'était la maisonnette que Joseph Bonnet avait acquise de Jacques Chiffre le 10 octobre précédent, pour 250 livres payées en grains. Il la louait désormais pour 14 livres par an, qui devaient être payées tous les ans à la Toussaint. Jacques Delhon n'en devait entretenir que le toit, « *pour la tuile ou ardoise seulement* », pour pas plus de 30 sols par an (16). A priori, Jacques Delhon s'était donc décidé à vivre de sa carrière.

## A La Molière Basse

### LES BEZES

Le 6 octobre 1779, Antoine Bèzes, tisserand à La Molière Basse, loue pour six années à Barthélémy Boularand, tailleur de pierre à La Molière Haute, une pièce de terre ainsi qu'un petit pré, situés aux appartenances de La Molière Basse, entre le bois et piral des héritiers Fontanilles, les terres de l'acquéreur et la « muraille » du jardin ou clos du « château » de La Molière Basse. Le canon annuel était de trois cartes de froment, mesure de Plaisance, à payer à la St-Julien de chaque année. Ces deux terrains étaient soumis à des « charges royales et seigneuriales », mais qui n'excédaient pas la somme de 5 livres par an (ce qui excluait a priori Antoine Le Bel, puisque son droit était de six livres) (4).

Jean-Pierre Bèzes, également tisserand au « château » de La Molière Basse, lui, se trouva à la Noël 1777 dans l'impossibilité de payer une rente de 9 livres échue à cette date (15). Progressivement, il va donc se séparer de ses différentes propriétés au profit de ses voisins directs, les Fontanilles, mais surtout les Chiffre.

Le 30 juin 1782, il vend à Louis Fontanilles, son neveu par alliance et tailleur de pierre à La Molière Basse, un casal de chambre situé à La Molière Basse, au-dessus d'une cuisine et chambre appartenant déjà audit Fontanilles. Ce casal donnait au levant sur une chambre appartenant audit Bèzes, au couchant et au septentrion sur un casal de chambre de Jacques Chiffre, et du pied sur la chambre et cuisine dudit Fontanilles. Suite à un incendie survenu en mars 1781, ce casal était sans bois de charpente ni toit, avec des murailles « gâtées ».

Ce 30 juin 1782, Jean-Pierre Bèzes vendait également au même des degrés et tours attenant à la cuisine et chambre dudit Fontanilles. Suite au même incendie, ces degrés et tours étaient eux aussi sans toit ni charpente. Il lui vendait enfin un four attenant à la cuisine de Fontanilles ainsi qu'une poutre carrée en bois de chêne ou de châtaignier de 22 pans de long et un pan de large, que Bèzes promettait de fournir dans la quinzaine à un quart de lieu de là. Cette poutre, que Fontanilles devait transporter à ses frais, allait lui permettre de réparer le casal de chambre. Au total, cette vente s'est montée à 36 livres, que Louis Fontanilles a payées comptant (6).

Trois mois plus tard, le 21 septembre 1782, Jean Pierre Bèzes cédait à son autre voisin, le tailleur de pierre Jacques Chiffre, pour 48 livres payées comptant :

- une partie de jardin de la contenance de 4 boisseaux environ, à semer en chanvre, à prendre d'un jardin incliné au midi et situé à La Molière Basse ;
- le droit de puiser et prendre de l'eau à la fontaine se trouvant dans la partie restante du jardin de Bèzes ;
- un petit tronçon de terre de deux boisseaux de contenance environ, à semer en seigle, situé à La Molière Basse, près de la porte d'entrée de la basse cour de Jacques Chiffre, mais qui était couvert d'un gros tas de pierres ;
- ainsi qu'une partie de terre, également couverte de gros tas de pierre, de 7 carres de longueur et 13 pans de large environ, et touchant à la maison et foncier de Jacques Chiffre ainsi qu'aux terres de Louis Fontanilles (6).

Le 23 février 1783, il vendait encore au même Jacques Chiffre, pour 36 livres payées comptant, une partie de jardin de trois boisseaux de contenance environ, à semer en chanvre, à prendre d'un plus grand jardin, dont il avait déjà vendu une partie au même Chiffre le 29 septembre précédent (13).

Le 5 octobre suivant, il vendait en outre au même Chiffre, pour 49 livres 10 sols payés comptant, une partie de pré d'environ trois boisseaux de contenance, à semer en froment et situé au lieu-dit l'Enclos à La Molière Basse, ainsi qu'une partie de pièce de terre attenante, large de quatre pans et longue de dix carres (13). Puis, le 18 janvier 1784, pour 31 livres payées comptant : une partie de pré de deux boisseaux de contenance environ, à semer en froment, au même Enclos de La Molière Basse, toutes choses relevant cette fois de la seigneurie directe des héritiers Fontanilles, de La Molière Basse (8).

Toujours désargenté, Jean Pierre Bèzes emprunte encore le 7 mars 1785 à Louis Granier, laboureur au masage du Puech de Gos, au-dessus de St-Exupère, la somme de 46 livres 10 sols, qu'il promet de rembourser « *de jour en jour, à la volonté et première réquisition* » de son créancier (17). Puis, le 3 mars 1788, il vend à son voisin Jacques Chiffre, pour 135 livres, une partie de pièce de terre, autrefois pré, qui est le restant d'une pièce de terre situé au lieu-dit le Clos, ainsi qu'un tronçon de pièce de terre attenante (14).

Le 6 janvier 1791, il ne se dit plus tisserand, mais journalier à La Molière Basse. Il cède alors pour 22 livres 10 sols au même Jacques Chiffre un tronçon de terre, dit Lecparti, « *propre à faire un sol à dépiquer* », situé à La Molière Basse. Mais cette somme de 22 livres 10 sols devait être payée à Louis Sol, laboureur à La Paillarié, puisque Jean-Pierre Bèzes lui en avait emprunté le même montant (18). Il en était donc arrivé à devoir brader son patrimoine pour payer ses dettes !

## LES CHIFFRE

Le seul allocataire de La Molière que mentionne l'acte de vente du 2 janvier 1776 à Antoine Le Bel est un certain Jacques Chiffre. Il l'aurait été depuis mai 1755. Nous le retrouvons évidemment dans les minutes du notaire Papalihou de Plaisance. C'est ainsi que le 5 mai 1776, Jacques Chiffre, tailleur de pierre au masage de La Molière Basse, prend en bail perpétuel « *de neuf en neuf et vingt-neuf en vingt-neuf ans* », de Jacques Guy, marchand à Balaguier, un pré situé au tènement de La Descarié et dans lequel il y a des arbres fruitiers, ainsi qu'un petit bois le jouxtant, pour 40 livres par an à payer à chaque fête de Pâques (3).

Ce Jacques Chiffre avait épousé en secondes noces Catherine Fabre, veuve en premières noces du brassier François Espitalier. Il en eut un fils, prénommé Jacques, qui sera tailleur de pierre à La Molière Basse comme lui. Le 13 juin 1785, bien que n'ayant pas encore atteint l'âge de majorité, celui-ci s'engagea à épouser en face de la Sainte-Eglise catholique, apostolique et romaine Marianne Huc, fille de feu Antoine Huc, laboureur au masage de Bosc Nègre, en aval de Plaisance, sur le versant gauche du Rance, diocèse d'Albi, et de Marianne Jean son épouse.

A cette occasion, Chiffre père fit donation à son fils de tous ses biens meubles et immeubles, à l'exception d'une somme de 100 livres, qu'il se garda pour « *ses plaisirs et volontés* ». En contrepartie, Chiffre père se réservait d'être nourri et entretenu par son fils, « *à l'ordinaire maison, pot et feu de celui-ci* », et de travailler au profit et avantage de ce dernier. En cas de discorde, il aura l'usufruit sa vie durant de la moitié de ses biens. Il en paiera les charges et en assurera l'entretien.

De son côté, Marianne Jean, la mère de la fiancée, lui donnait en dot la somme de 150 livres pour lui tenir lieu de « *droits légitimes maternels* » sur ses biens. Quant à la fiancée, elle s'était constituée en dot la somme de 800 livres, trois brebis, une nappe, six serviettes, un cabinet en déshabillois à deux portes et deux tiroirs ferrés et fermés à clé ainsi qu'une robe convenable d'une valeur de 16 livres. Cette dot lui avait été donnée par son père pour lui tenir lieu de « *légitime paternelle sur ses biens* ». La convention de mariage suivait les usages de l'Albigeois (17).

Comme nous venons de le voir, Jacques Chiffre s'est agrandi en rachetant petit bout par petit bout les terres et prés, que Jean-Pierre Bèzes possédait autour de La Molière Haute. Entre le 21 septembre 1782 et le 6 janvier 1791, il procéda ainsi à six rachats de lui pour un montant total de 321 livres 20 sols. Mais il s'agrandit également ailleurs. C'est ainsi que le 2 juillet 1780, il acquit pour 99 livres 15 sols, payés comptant, de Jacques Guy, marchand à Balaguier, un pré situé au tènement voisin de Longuevernhe (19). Le 8 avril 1790, son épouse Marianne Suc le chargea de poursuivre son frère Antoine Suc, laboureur, pour l'obliger à lui restituer les biens délaissés par Antoine Suc et Marianne Jean, leur père et mère et qui lui revenaient (18).

Mais l'époque révolutionnaire ne lui est guère favorable. Dès mars 1788, Jacques Chiffre ne s'affiche plus que comme « *laboureur* » ou « *cultivateur citoyen* », puis se voit lui-même contraint de procéder à des cessions (quatre à notre connaissance, pour un montant total de 1 222 livres 15 sols). Le 6 janvier 1791, il vend pour 499 livres 15 sols, payés comptant, à Louis Sol, laboureur à La Paillarié, près de Plaisance, une pièce de terre, une châtaignerette ainsi qu'un tronçon de terre, d'une superficie totale d'environ trois quartères et situés sur le ban de Coupiac. On notera qu'une fois de plus les contractants ne connaissaient pas le seigneur de ces terrains, mais promettaient d'en payer le droit de lods à celui qui justifiera de ses titres (18).

Le 4 mai 1791, à St-Sernin, par devant Me Boudet, notaire royal, Jacques Chiffre vendait également pour 390 livres (payées en seigle) au même Louis Sol un restant de châtaigneraie d'environ deux setérées, situé sous La Molière Basse, au tènement de l'Esparti (18). Puis le 14 juin 1792, il vendait encore, pour 83 livres payées comptant, à André Clusel, maçon au village de La Fon del Mas, une partie de pièce de terre à faire blé de contenance d'environ 8 quarterées à prendre d'une de plus grande contenance du pied d'icelle, située au tènement appelé del Puech, près du domaine de Vernajueles, municipalité de Plaisance, laquelle partie donnait du pied sur le chemin public de La Molière au Mas Soubiro ; au levant, sur les terres qui ont été à Jacques Cadars de Longuevernhe, et jouies par Jacques Roques de La Molière ; du couchant, avec les terres qu'ont été dudit Cadars, jouies par Jean Villeneuve de La Fon del Mas ; et au midi, sur la partie de ladite pièce de terre restant audit Chiffre, où il devait être planté trois bornes pour fixer et séparer ladite partie vendue d'avec la restante (11).

Puis, le 11 octobre 1791, Jacques Chiffre, vend encore à Joseph Bonnet, cultivateur habitant au domaine de Bergueyoux, municipalité de Coupiac, une maison composée d'une cuisine, d'une chambre attenante et de deux chambres supérieures à ladite cuisine et chambre, le tout situé à La Molière Basse. Cette maison avait deux portes d'entrée et confrontait en corps du levant avec la maison de Fontanilles ; du midi, avec les carrières de La Molière ; du couchant, avec le chemin de La Molière à La Descarié ; et du septentrion, avec le four dudit Chiffre. Elle incluait un jardin, au lieu-dit appelé Lou Peyrals. Il était confronté du levant avec le pré d'André Jean de Vernerette ; du midi, avec le jardin de Barthe, forgeron à La Descarié ; et du septentrion, avec un autre jardin dudit Barthe. Le prix en fut fixé à 250 livres. Joseph Bonnet les a payées en grains, que Jacques Chiffre a employés « *à la nourriture et subsistance de sa famille, exténuée de misère et calamité en l'année 1789* » (11).

## LES FONTANILLES

Le 30 novembre 1758, Louis Fontanilles avait épousé Catherine Gasc, fille de Jean Gasc et de Marianne Panis du masage de St-Laurent, situé entre Plaisance et Coupiac. Puis le 1<sup>er</sup> février 1778, il racheta de son beau-frère Jean Gasc, pour 300 livres, une châtaignerette située aux appartenances de St-Laurent. Mais le 29 octobre 1780, après le décès de son époux, Catherine Gasc revendit cette châtaignerette à son frère Jean, toujours ménager à St-Laurent, pour la même somme de 300 livres. Celui-ci, cependant, ne put en payer comptant que 100 livres 5 sols et promit de s'acquitter du reste dans les douze ans, ce qui sera tenu (5).

Louis Fontanilles et Catherine Gasc auront trois enfants. L'aîné Jean-Louis, d'abord travailleur journalier à La Molière Basse comme son père, signera un premier contrat de mariage le 9 avril 1782 avec Marie Sandral, fille de Louis Sandral, travailleur au massage de la Bruguière, paroisse de Massal, diocèse d'Albi. La promise était employée depuis près de quatre ans comme servante bergère chez Jean Baylé au Salès, paroisse de Coupiac. Pour ce mariage, elle s'était une dot constituée de 30 livres, d'un drap de lit et de quatre serviettes. Sa mère promet d'y ajouter dans les huit mois deux autres draps de lit et quatre autres serviettes. De son côté, le fiancé s'était constitué une somme de 36 livres, « *gagnée par son travail et à la sueur de son visage* ». Cette fois, la convention de mariage suivait la coutume du pays de Rouergue (6).

Le 27 décembre 1787, Jean-Louis Fontanilles ne se dit plus travailleur journalier, mais maçon et menuisier à La Molière Basse. Il charge alors Jean Mas, ménager au domaine de la Blanchardarie, paroisse de Balaguier, de former instance contre tous ceux qui depuis au moins trente ans lui doivent encore des droits de lods sur les acquisitions qu'ils ont faites dans les fiefs lui appartenant à La Molière et ailleurs. Jean Mas devait en recevoir le paiement. Le cas échéant, et s'il le jugeait à propos, il pouvait faire remise du tiers de ces droit de lods (14).

Dès le 20 janvier 1788, cette quête d'arriérés commença à porter ses fruits. Ce jour-là, en sa qualité de « *seigneur direct du massage de La Molière* », le « *ménager* » Jean-Louis Fontanilles recevait chez le notaire Glises de St-Sernin, de Jean Corcoral, marchand à Saint-Sernin, la somme de 48 livres, pour un droit de lods remontant à février 1777 (20).

Jean-François, le frère de Jean-Louis Fontanilles, par contre, s'installa d'abord comme matelot à Marseille, où il devait d'ailleurs bientôt se marier. Le 10 mars 1788, sa mère Catherine Gasc chargea donc Pierre d'Eau, capitaine de vaisseau et marchand à Marseille (sans doute l'employeur de son fils) de consentir pour elle à ses contrat et célébration de mariage (12). Ces noces, cependant, ne paraissent pas avoir eu lieu.

Le 16 janvier 1790, par contre, son frère Jean-Louis Fontanilles, toujours tailleur de pierre à La Molière Basse, promet d'épouser « *en vrai et légitime mariage en face de la Sainte Eglise catholique, apostolique et romaine* », Françoise Gayssac (ou Crayssac), servante chez André Canac, au massage d'Aspe, paroisse de Miolles.

A cette occasion, sa mère Catherine Gasc lui fit donation de tous ses biens meubles et immeubles, mais à condition « *d'être vêtue, nourrie et entretenue sa vie durant par son fils à l'ordinaire maison, pot et feu de celui-ci* », tout en promettant de continuer de travailler pour lui. En cas de discorde et séparation, elle aurait l'usufruit sa vie durant, à titre de pension annuelle et viagère, de la maison-cuisine où elle habitait à La Molière Basse, ainsi que de la moitié des jardins dont elle jouissait alors. En cas de séparation ou non, elle se réservait la somme de 60 livres ainsi qu'un cabinet en déshabillais à deux grandes portes à choisir parmi ceux qui sont dans la dite cuisine. Et si elle venait à décéder sans avoir pu disposer de ces 60 livres et de ce cabinet, ceux-ci seraient compris dans la donation à son fils. Elle réservait enfin à ses deux autres enfants, Jean-François et Charlotte Elisabeth, les droits qui pourraient lui appartenir sur les biens donnés.

De son côté, la mariée, apportait une dot de 399 livres, que son père lui avait réservée à l'occasion du mariage de son fils Pierre (10). Cette somme sera versée par ledit Pierre Crayssac (qui habitait alors à la Borie Cremade (?), paroisse de Miolles) à Jean-Louis Fontanilles deux mois plus tard, le 14 mars 1790 (10).

Jean François Fontanilles, cependant, au lieu de poursuivre une carrière de matelot à Marseille, reviendra finalement se fixer comme tailleur de pierre à La Molière Haute. Il s'y installera dans la maison, basse-cour, étable, four, jardins, terres et chataîgnerie que Jean Pierre Roques, charron à La Cloutarie, paroisse de Martrin, lui loua le 26 avril 1790, pour six années et « *six récoltes complètes* », moyennant un loyer de 30 livres par an (10).

Le 4 janvier 1792, son frère aîné Jean-Louis lui cédera en outre tous les meubles, effets mobiliers et provisions de bouche qu'il avait dans sa maison de La Molière Basse. Il le faisait en sa qualité de donataire contractuel de leur mère Catherine Gasc :

- en paiement des 50 livres des droits légitimaires maternels de Jean François sur les biens de leur mère,
- en remboursement des 50 livres que Jean François lui avait prêtés ;
- en paiement des 50 livres de droits légitimaires maternels que Jean Louis chargeait Jean François de payer à leur soeur Charlotte Elisabeth sur les biens mobiliers de leur mère ;
- en paiement enfin des 50 livres que Jean Louis chargeait Jean François de payer à leur mère à compte de celle de 60 livres par elle réservée pour en disposer dans la donation par elle faite à Jean Louis dans son contrat de mariage avec Françoise Crayssac (16).

Epilogue inattendu : le 8 janvier 1792, Jean François Fontanilles loue pour 15 livres par an à sa mère Catherine Gasc les meubles qu'il avait acquis de son frère Jean-Louis le 4 août précédent. La liste comprenait un cabinet en déshabillois à deux grandes portes, une table à quatre pieds et un tiroir en bois de cerisier, deux lits garnis avec chacun sa couverture de laine, un vaisselier, cinq chaises garnies de paille, un banc de bois, trois serviettes, une nappe, deux seaux de cuivre avec leur anse de fer, une casserole en cuivre, une chaudière en cuivre avec son anse de fer, un poêlon en laiton, un petit chaudron en laiton, une lampe en laiton, une marmite en fer, une poêle à frire en fer, un pendant de feu en fer, une bassinoire en cuivre, une pelle pour le feu en fer, deux pioches en fer et un bois de sernal en bon état. La mère les a transférés dans sa maison de La Molière Basse et a promis de les lui rendre en bon état (16).

### **Récapitulation des actes notariés des habitants de la Molière de 1776 à 1788**

	mariages	testaments	lopins achetés	lopins vendus
<b>Bonnet</b>		1		
<b>Boularand</b>	2	2		1
<b>Castaigné</b>	1			
<b>Condamines</b>				
<b>Cot</b>				
<b>Delhon</b>		1		
<b>Bèzes</b>				11
<b>Chiffre</b>	1		9	
<b>Fontanilles</b>	1		1	1

## **NOTES :**

- (1) Citation très aimablement communiquée par M. André Pagès, de Pousthomy et adjoint au maire de St-Sernin-sur-Rance.
- (2) France Felix-Kerbrat : « *Les carrières de la Molière (commune de Plaisance)* », in « *Sauvegarde du Rouergue* » n° 88, St-Exupère-de-Coupiac, texte très aimablement communiqué par M. André Pagès, de Pousthomy.
- (3) ADA (Arch. départ. de l'Averon) : 3E16553.
- (4) ADA : 3E16556.
- (5) ADA : 3E16557.
- (6) ABR : 3E16559.
- (7) ADA : 3E16558.
- (8) ADA : 3E16561.
- (9) ADA : 3E16563.
- (10) ADA : 3E16567.
- (11) ADA : 3E16568.
- (12) ADA : 3E16565.
- (13) ADA : 3E16560.
- (14) ADA : 3E16564.
- (15) ADA : 3E16555.
- (16) ADA : 3E16569.
- (17) ADA : 3E16562.
- (18) ADA : 3E16654.
- (19) ADA : 3E16108.
- (20) ADA : 3E16116.



A La Descarié, le carrefour vers La Molière Haute et Basse (photo JCS, août 2006).



La forêt a fini par recouvrir les anciennes carrières de grès blanc de La Molière.  
A gauche, les toits de La Molière Haute ; à droite, ceux de La Molière Basse (Photo JCS, juillet 2007).



Le masage de la Molière Basse, que le tailleur de pierre Jacques Chiffre occupait selon toute probabilité  
à l'époque d'Antoine Le Bel (photo JCS, août 2006).



Le « château » de La Molière Basse (photo JCS, juillet 2007).



L'église St-Exupère, dans la vallée du Gos, dont dépendaient les masages de La Molière (photo JCS, juillet 2007).



Le cimetière de St-Exupère, où se faisaient enterrer les tailleurs de pierre de La Molière (photo JCS, août 2006).